

COMMUNIQUE

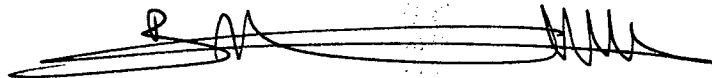
CONTRAT DE LIQUIDITE Tunis Re

Les principaux actionnaires de Tunis Re et l'Intermédiaire en Bourse MAC SA informent le public qu'un contrat de liquidité est mis en place afin d'assurer la liquidité des actions Tunis Re et la régularité de leur cotation et ce conformément à la décision générale du CMF N°9, relative au modèle type de contrat.

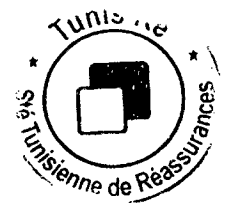
Le contrat de liquidité Tunis Re entre en vigueur le 22 novembre 2013 et est composé d'une somme de 1.500.000 dinars et de cent soixante cinq mille (165 000) titres Tunis Re.

Ce contrat est conclu pour une durée de 6 mois renouvelable.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL



Lamia BEN MAHMOUD



Société Tunisienne de Réassurance